



InSHS

Appel à projet amorçage « science et/en société »

Les méthodologies des sciences partagées

L'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS fait des **sciences partagées** l'une de ses [priorités méthodologiques](#).

Afin de favoriser la conception de ce type de méthodologie, l'InSHS met en place à titre expérimental en 2023 un **appel à projet destiné à faire émerger et à financer environ une demi-douzaine de projets**. Il s'agit **d'amorcer des recherches** prenant en compte les méthodologies des sciences partagées. Cet appel n'est pas redondant avec l'[appel lancé par l'ANR](#), le 24 avril, sur les sciences participatives qui implique des projets déjà plus structurés. Ce financement d'amorçage pourra servir à l'avenir à répondre à des appels français ou européens de ce type.

Il sera attendu des lauréats, en coordination avec Pascale Goetschel, directrice adjointe scientifique en charge de la mission « Sciences/société », qu'ils participent à une journée de restitution et de prospective qui sera organisée par l'InSHS en 2024 sur le sujet.

\*\*\*

Le présent appel se focalise sur les **méthodologies élaborées en amont de la recherche partagée**, comprise comme une recherche dans laquelle les savoirs sont co-produits avec des acteurs de la société, et non en aval de celles-ci. Il valorise une réflexion poussée sur les méthodes, les procédures et les enquêtes ; sur l'élaboration commune de problématiques ; sur la collecte partagée de données ; sur la production co-construite de résultats de recherche.

L'objectif est à la fois **d'encourager les recherches qui souhaitent s'engager dans ce type de co-construction mais également d'ouvrir un espace de réflexion** sur ces dispositifs, leurs attendus, leurs limites et les malentendus qu'ils pourraient susciter, de part et d'autre, ainsi que sur les enjeux en termes de protections des données, de science ouverte alors même que les appels à projets français et européens incitent les chercheurs à s'engager dans ce type d'actions.

Une **attention particulière est portée sur les projets qui comportent une forte dimension réflexive**. La réflexion peut porter sur la manière dont le partage favorise de nouvelles interrogations, rend visibles d'autres paroles, objets, thématiques ou territoires. Les questionnements relatifs à l'éthique d'une recherche partagée demandent à être travaillés, tout comme les angles morts, les limites et les risques. Il est demandé d'accorder un intérêt particulier à la **description fine des méthodologies** et des **protocoles** adoptés ainsi que des **outils** utilisés.

Les **raisons pour lesquelles une recherche partagée s'avère indispensable** doivent être évoquées.

#### Critères d'éligibilité

Le projet doit être porté par un **personnel scientifique permanent, appartenant à une unité du CNRS**.

**La marque avérée de la co-construction, l'identification d'objectifs précis, la dimension réflexive, le caractère exploratoire et la prise en compte des limites et des risques** seront les critères clés pris en compte dans la sélection des projets.

L'équipe peut impliquer des partenaires (associations, partenaires étrangers, industriels) mais ceux-ci ne peuvent pas être financés. Les dépenses pourront concerner des **frais de mission, de fonctionnement, d'équipement (hors équipement informatique standard ou bureautique) ou des prestations de service en lien avec le projet**.

La demande budgétaire doit porter sur une somme comprise **autour de 5 000 euros** pour l'année 2023.

L'**accord de la direction d'unité** est requis.

#### Modalités administratives et financières

Les crédits sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'État, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2023, et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Aucun CDD, gratification de stage, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être payé sur ces crédits. **Le porteur ou la porteuse les engage pour l'ensemble des partenaires.**

Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget alloué à cet appel.

#### Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Direction de l'InSHS du CNRS. Les lauréats et les lauréates seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 1 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

#### Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse du projet au début de l'année 2024. Celui-ci ou celle-ci s'engage également à présenter les résultats de ses recherches lors d'une journée de restitution qui sera organisée en 2024.

Par ailleurs, il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (« Ce projet a obtenu le soutien financier de l'InSHS du CNRS à travers son programme de soutien aux sciences partagées ») dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

---

#### Pour déposer une candidature

Déposer une candidature qui prendra la forme d'un fichier PDF composé comme suit :

## **MÉTHODOLOGIE SCIENCES PARTAGÉES/INSHS 2023**

-Nom du porteur :

-Descriptif de la thématique du projet prenant en compte **la marque avérée de la co-construction de la recherche, l'identification d'objectifs précis, la dimension réflexive, le caractère exploratoire et la prise en compte des limites et des risques** (2 pages maximum).

-Description des actions, des dispositifs et des résultats envisagés (2 pages maximum)

-Partenariats envisagés

-Détail du soutien financier demandé

Le faire signer par la direction d'unité,

L'envoyer à Pascale Goetschel ([pascale.goetschel@cnrs.fr](mailto:pascale.goetschel@cnrs.fr))

Date limite de dépôt des candidatures : 8 juin 2023